

NOTE N° 12

Comité de Sélection du 17 octobre 2007

Henry BACCHINI - Philippe GOUARD - Claire FOUNTAINE

Le Comité de sélection rappelle que la sélection des coureurs(euses) sélectionné(e)s et suppléant(e)s pour les JO 2008 reste soumise :

- à la validation des principes de sélection de la FFVoile pour les JO 2008 par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau,
- au respect par les coureurs(euses) sélectionné(e)s et suppléant(e)s de leur programme sportif élaboré individuellement en concertation avec la Directrice des Equipes de France (avec possibilité de modification du programme en accord avec cette dernière),
- au respect par les coureurs(euses) sélectionné(e)s et suppléant(e)s de la législation anti-dopage et de leurs obligations en matière de suivi médical règlementaire

Ces dispositions s'appliqueront également pour les prochaines décisions du Comité de Sélection.

Fait à Paris, le 17 octobre 2007



Partenaire Média FFVoile

